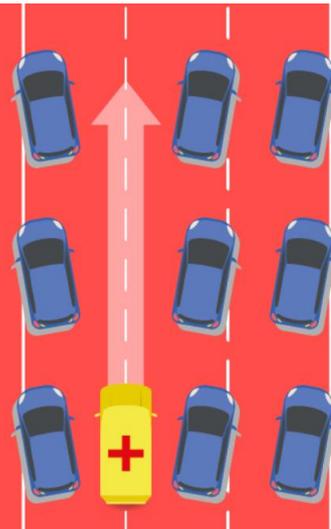


Des files ? Formez le couloir de secours.



COULOIR DE SECOURS : 1 WALLON SUR 2 NE SAIT PAS QUAND L'APPLIQUER

Entrés ces dernières années dans le code de la route, la tirette et le couloir de secours font pratiquement partie de notre quotidien sur les routes. Principes qui favorisent la courtoisie, ce sont également des règles obligatoires qui rendent le trafic plus fluide et convivial. En permettant une intervention rapide des services de secours après un accident, le couloir de secours permet en outre de sauver des vies.

La dernière édition du Quiz de la Route de l'AWSR révèle que ces deux règles ne sont pas encore maîtrisées ni même parfois appliquées par tous les Wallons.

Pendant tout le mois de mars, l'AWSR veillera dès lors à rappeler leur fonctionnement et leur utilité au quotidien via une campagne d'information.

1 Wallon sur 2 ne sait pas quand appliquer le couloir de secours

Chaque année, l'AWSR lance un nouveau Quiz de la route. Des centaines de questions permettent alors aux Wallons de réviser gratuitement le code de la route.

La dernière édition menée en octobre 2022¹ révèle que plus d'un Wallon sur 2 (52%) ne sait pas dans quelle situation il doit appliquer la règle du couloir de secours. **Près de 4 Wallons sur 10**

¹ 113.000 participations

(37%) ne savent pas non plus comment appliquer ce principe sur autoroute en cas de formation de files. Faut-il se déplacer vers la gauche ou vers la droite ?

La règle du couloir de secours est entrée dans le code de la route en octobre 2020. Elle est depuis d'application partout en Belgique dès qu'un ralentissement ou un embouteillage se forme, sur une voie publique à minimum deux bandes de circulation (dans le même sens).

Concrètement, Il s'agit de créer un couloir entre la voie de gauche et celle de droite, en s'écartant de part et d'autre de la route pour laisser passer les éventuels services de secours. En présence de trois bandes, le couloir se trouvera entre la bande de gauche et la bande centrale.

Une règle qui peut véritablement sauver des vies. Depuis plusieurs années, en effet, cette pratique a démontré son efficacité en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg et en Suisse. **On estime qu'elle permet d'augmenter de 40% les chances de survie des victimes d'accidents de la route.** ²

Rendre cette pratique systématique en cas de file peut donc réellement faire la différence ! L'AWSR veillera à y sensibiliser les Wallons pendant le mois de mars.

Pour un Wallon sur 5, la tirette n'est pas obligatoire

Le Quiz de la route 2022, révèle également que plus d'1 Wallon sur 5 (22%) ne considère pas la tirette comme une règle obligatoire. Elle semble, en revanche, être bien utilisée sur nos routes puisque seuls 3% des Wallons n'appliqueraient pas ce principe dans une situation de rétrécissement.

Pour rappel, depuis 2014, la tirette s'applique lorsque la circulation sur une bande doit se rabattre sur la bande d'à côté. Les véhicules s'intercalent tour à tour, et ce, à la limite du rétrécissement. En permettant d'utiliser au maximum la capacité de la route, elle garantit une circulation plus fluide aux endroits où la voirie est rétrécie.

Appliquer cette règle au quotidien est donc essentiel pour partager la route de manière efficace.

« C'est la loi et c'est courtois » : campagne d'information

Pendant tout le mois de mars, l'AWSR mènera une campagne d'information à propos des règles de la tirette et du couloir de secours pour rappeler leur fonctionnement mais aussi leur utilité au quotidien.

Des affiches le long des autoroutes et routes secondaires en Wallonie rappelleront aux usagers comment mettre concrètement en pratique ces deux principes. Sur les réseaux sociaux, l'AWSR veillera également à rappeler d'autres règles essentielles pour partager la route en sécurité comme les bonnes pratiques pour aborder un rond-point et les distances de sécurité.

² Selon une étude de l'ASFiNAG, opérateur de péage autoroutier autrichien.



Découvrir la campagne

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

